

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**A.S.A. DU CANAL DE GAP**

**DOCUMENT AFFICHE DU 08/08/25 AU 25/08/25**

Nombre de syndics en exercice	:	10
Nombre de présents ou représentés	:	08+01
Pour	:	08
Contre	:	00
Abstention	:	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT**  
**Séance du 04 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 août à 11h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Robert Nebon, Président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 22 juillet 2025.

**Etaient présents :** Claude Nebon, Nathalie Baille, Rémi Queyrel, René Eymery, Jérôme Amouriq, Joel Reynier (Suppléant),

**Étaient Absents :** Gaël Pascal, Jean-Pierre Martin,

**Étaient excusés et représentés :** Jean François Tourrès (Pouvoir donné à Rémi Queyrel), Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Claude Nebon),

**Assistaient sans voix délibérante :** De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

**Secrétaire de séance :** Jérôme Amouriq,

**Objet :** Commission des finances de l'ASA du Canal de Gap

---

Monsieur le Président rappelle les questions qui ont été formulées par certains syndics concernant les dépenses du syndicat.

Il indique que les ordres du jour des réunions du conseil d'administration ne peuvent pas comporter des dispositions autres que celles qui concernent la présentation des budgets, décisions modificatives et autres dispositions réglementaires.

Le Président ajoute qu'il est favorable pour transmettre aux membres du syndicat toutes informations relatives aux dépenses et aux recettes.

Il propose de constituer une commission des finances, laquelle pourra se réunir sur les sujets qui seront exprimés par les membres.

La commission des finances sera composée des membres qui se porteront volontaires à l'occasion du prochain conseil d'administration. Ce sont les membres de cette commission qui exprimeront leurs besoins, tant en termes de contenu de travail que de fréquence de réunions.

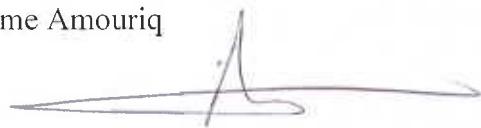
Le Président propose de passer au vote.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, la décision de constituer une commission des finances est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Jérôme Amouriq



Certifiée et rendue exécutoire,  
Le Président

Robert Nebon

